

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **le lundi 11 avril 2022 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 7 avril 2022

Le Maire
Arnaud PRAILE



ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner
2. Marchés signés

II FINANCES

1. Fiscalité locale – Vote des taux d'imposition pour 2022
2. Examen et vote des budgets primitifs 2022
3. Vote d'une subvention au CCAS
4. Vote des subventions aux associations 2022
5. Subvention 2022 Familles Rurales St Malo
6. Participation aux frais de fonctionnement école privée St Louis de Gonzague et St Joseph le Brandon
7. Participation séjour à la neige des écoles
8. Participation service périscolaire et restaurant scolaire pôle enfance jeunesse de Saint Laurent
9. Tarifs gîtes et moulin de Poupet 2023 – Modification
10. Tarifs épicerie Camping de Poupet 2022

III LOTISSEMENTS

1. Lotissement Le Geneston – Fixation du prix des terrains

IV INTERCOMMUNALITE

1. Modification n° 22 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Petite Enfance

V QUESTIONS DIVERSES